

Lorenzo Berri, Virginie Moulin, Florie Nguyen, Jean-Baptiste Oboni

Le médecin doit-il prescrire l'assistance sexuelle aux personnes mentalement déficientes?

Un article d'étudiants – module d'immersion, Université de Lausanne

Introduction

En prenant comme point d'ancrage la définition de la santé de l'OMS, nous nous sommes interrogés sur les besoins en matière de sexualité des personnes mentalement déficientes. Dans une institution, qui doit s'en préoccuper et existent-ils des moyens à disposition pour répondre à un manque éventuel?

Une réponse actuellement à disposition est «l'assistance sexuelle»: les premiers assistants sexuels ont terminé leur formation en Suisse romande en 2009, dans le cadre de l'association SEHP (Sexualité et Handicaps Pluriels).

Selon les directives de l'Académie Suisse des Sciences Médicales, une vigilance extrême est nécessaire en vue de protéger les personnes avec une capacité de discernement limitée. Mais il est légitime de fournir un soutien à ces personnes s'ils souhaitent épanouir leur sexualité. Il faut aussi veiller à éviter un déséquilibre entre le rythme de développement de la sexualité et celui de l'épanouissement personnel.

Notre objectif a donc été d'évaluer la place du médecin traitant d'une personne handicapée, autour de la problématique de la sexualité.

Méthodes

À l'aide d'une recherche qualitative, menée via des entretiens standardisés, nous avons recueilli différentes opinions de professionnels. Nous avons interrogé trois institutions différentes, incluant éducateurs, infirmière et médecins d'institution.

De plus, nous avons interviewé deux généralistes, un psychiatre sexologue, la co-fondatrice de SEHP et co-responsable de la formation en assistance sexuelle et deux assistants sexuels.

Résultats et discussion

Dans les institutions interrogées, l'éducateur est toujours en première ligne pour identifier des demandes et gérer la sexualité au quotidien et le médecin a plutôt un rôle de conseiller. Aux yeux des institutions, l'assistance sexuelle apparaît comme une modalité thérapeutique parmi d'autres. Pour l'instant, les institutions n'ont fait que rarement appel au service d'assistant sexuel, cette option étant actuellement en discussion dans les équipes. Les différents médecins interrogés pourraient conseiller ce service mais ont peur que ce ne soit pas forcément la bonne réponse. Selon le sexologue et la co-fondatrice de la formation d'assistant sexuel, cette assistance devrait faire partie du catalogue des prestations au même titre que la physiothérapie.

Les avis sont multiples sur ce que devraient être les assistants sexuels: doivent-ils ou elles venir du milieu de la prostitution, de celui de l'éducation sexuelle ou être plutôt les garants d'un support émotionnel? Suite à nos entretiens, il nous semble qu'il existe aussi des différences dans la manière de gérer le cadre de la relation entre assistants sexuels et les assistés: les assistants sont certes liés à une charte éthique mais s'adaptent à chaque situation dans la pratique.

Pour la SEHP, la «prescription», c.-à-d. la décision médicale de prescrire une assistance sexuelle n'est pas matière à débat à ce jour, sa préoccupation actuelle étant plutôt de faire connaître et de démontrer l'éventuelle l'utilité de cette approche, la notion de prescription n'arrivant qu'en second lieu.

L'avis sur le rôle du médecin et de sa place dans la démarche est très partagé entre les différents intervenants, les données à notre disposition ne permettent donc pas de le définir précisément.

Conclusion

Chaque personne vit sa sexualité de sa propre manière: dans le cadre d'une institution il faudra donc rester extrêmement prudent et ne pas imposer ses propres normes. Il est aussi important de ne pas confondre un besoin d'affection avec une carence sexuelle. Dans tous les cas, le travail d'équipe est primordial pour s'assurer que la demande provient bien du patient.

L'implication du médecin dans l'institution dépend de ses relations avec les autres membres de l'équipe et de son niveau d'expérience. Son rôle peut aller d'un suivi purement médical à des conseils éthiques.

Remerciements

Nous tenons à remercier spécialement notre tuteur, Dr Jean Perdrix, pour ses conseils fort utiles ainsi que pour sa disponibilité, ainsi que Florian Desgranges pour sa collaboration à la réalisation du travail de recherche.

Merci aussi à toutes les personnes interrogées, qui nous ont accordé de leur temps et parlé ouvertement d'un sujet intime et délicat comme le nôtre, notamment les Dr Schaller, Dr Corbaz et Dr Stauffacher, les fondations de St-George (Yverdon), Echaud (Cugy) et le Centre Social et Curatif de St-Barthélémy, ainsi que Mme Vatré et les deux assistants sexuels.

Références

- 1 ASTGATEG. Sexual health for people with intellectual disability. Salud Publica Mex. 2008;50 suppl 2:255–S259.
- 2 Bonvin S. L'assistant sexuel donne des émotions. Le Temps. 19.6.2010:31.
- 3 Temps Présent. Sexe, Amour et Handicap. CARRÉ Jean-Michel.TSR, 3.6.2010, 20h05.
- 4 Agthe Diserens C, Vatre F. Accompagnement érotique et handicaps. Chronique Sociale, Lyon, novembre 2006.
- 5 Lucien E. L'assistant sexuel: pour un droit à la sensualité. La Tribune de Genève, 3.6.2009.

Correspondance:

lorenzo.berri@unil.ch
virginie.moulin@unil.ch
florie.nguyen@unil.ch
jean-baptiste.oboni@unil.ch